



ELECTION AU COMITÉ TECHNIQUE DE L'UNIVERSITÉ LYON 1 Scrutin du 6 décembre 2018

Profession de foi de la liste SNPREES-FO et SupAutonome-FO présentée par la FNEC FP FO

FO un syndicat indépendant, FO un syndicat qui vous défend

Le 6 décembre tous les personnels titulaires et non titulaires de l'établissement sont appelés à voter pour élire leurs représentants au Comité Technique (CT) de leur Université. Le CT est une instance consultative. Elle traite de toutes les grandes questions concernant l'Université, des principales décisions concernant la gestion des postes, les primes, pour le personnel BIATSS, les enseignants et enseignants-chercheurs et les contractuels. Le CT doit se prononcer sur les regroupements d'établissements, les réorganisations de services, la fusion de composantes et de services.

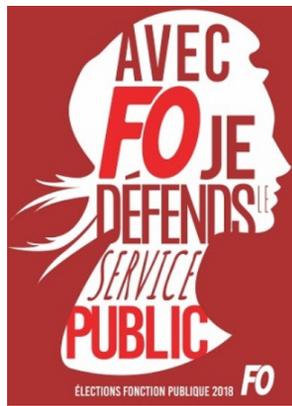
Cette élection détermine également la composition du CHSCT de notre établissement.

Résister, revendiquer, reconquérir

Face à l'offensive du gouvernement contre les droits et garanties des personnels : gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, mise en œuvre de PPCR...

VOTEZ FO au CT pour :

- **défendre le statut national des fonctionnaires**, contre l'individualisation des carrières et des salaires aggravée par les dernières réformes (RIFSEEP, PPCR) dont FO demande le retrait
- **défendre le code des pensions civiles et militaires**, qui garantit le paiement des pensions sur le budget de l'État, et pour le maintien du calcul de la pension sur la base de 75% du traitement indiciaire détenu les 6 derniers mois, contre le projet de régime universel de retraite par points qui ne vise qu'à faire baisser le montant des pensions
- **défendre les droits des contractuels** et combattre pour la titularisation des contractuels qui le souhaitent.
- **combattre la politique d'austérité** qui au nom de déficits organisés par les gouvernements successifs dans le cadre de l'« autonomie » des universités, supprime des postes engendrant des charges de travail croissantes pour ceux qui restent. FO défend les revendications, et n'acceptera aucun recul présenté comme nécessaire au nom de l'équilibre budgétaire
- **défendre les établissements, s'opposer aux restructurations et fusions** qui permettent plus de mutualisations et mettent en concurrence les établissements et les filières dans les établissements. Elles constituent des attaques contre les statuts, les postes, les services, les filières
- **défendre le maintien des CHSCT** qui risquent de disparaître par fusion avec les Comités techniques (CT), **défendre le maintien de toutes les prérogatives des CAP**, garantes de l'égalité des droits des agents dans leur carrière
- **défendre les libertés universitaires et la liberté de recherche**, face à l'arbitraire mis en place par les lois Péresse et Fioraso dans les établissements. C'est demander le respect de la spécificité des disciplines dans l'organisation des études, des concours, de la recherche, et l'attribution des moyens (postes et budgets) nécessaires à l'exercice de ces libertés.



Au CT de l'université les élus de la liste FO ESR (SNPREES-FO et SupAutonome-FO) :

- s'opposeront à toute suppression et à tout gel de poste lors des campagnes d'emplois.
- défendront dans les campagnes d'emplois, l'ouverture de postes statutaires, sur concours, respectant les disciplines et les qualifications.
- s'opposeront au non renouvellement des contractuels et défendront leur droit à être titularisés
- exigeront la consultation systématique du CT pour toute réorganisation, notamment en cas de regroupement et fusion d'établissement, et défendront les acquis de tous les personnels. En particulier ils s'opposeront à toute externalisation.
- concernant le RIFSEEP continueront de s'opposer à toute individualisation et d'exiger que soit établie une correspondance entre le grade et le groupe de fonction
- défendront les droits à congés des personnels enseignants et BIATSS. Pour les BIATSS, ils s'opposeront à l'application de la circulaire GILLE qui enlève des congés en cas de congés maladie, et la proratisation des RTT. Pour les enseignants, ils veilleront au respect des droits à congés de la circulaire nationale du 30 avril 2012 obtenue par Force Ouvrière (si les congés maternité surviennent pendant les congés, ils doivent prolonger d'autant ces congés).
- revendiqueront, concernant les enseignants, l'application intégrale du référentiel national, contre le travail gratuit, qui pour les tâches autres que l'enseignement et la recherche, respecte l'équivalence officielle stipulant que toute heure de travail (dit effectif) correspond à 0,24 heure TD.
- s'opposeront à toute mesure locale qui fasse pression sur les enseignants pour qu'ils acceptent une modulation à la hausse de leur service d'enseignement.
- demanderont la consultation du CT sur toute mesure ayant une incidence sur les conditions de travail, et demanderont si nécessaire la convocation du CHSCT.
- demanderont le respect de la santé et de la sécurité au travail, et exigeront le recrutement des médecins du travail nécessaires pour la visite médicale à laquelle ont droit tous les personnels salariés, visite annuelle de droit à la demande des agents.
- lutteront contre toute forme d'arbitraire et de harcèlement.

